

Conseil Municipal

- 19 septembre 2014 -

Rapport de présentation



59/14 Aides aux communes sinistrées par les orages de juillet 2014 – Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Madame le Maire

Les communes de Paillet, Lestiac, Langoiran et Capien, Cardan, Portets, Tabanac et Le Tourne ont été ravagées par les orages de juillet dernier. Ces communes n'ont pas les moyens suffisants pour remettre en état les routes communales, les accès, les écoles communales détruites et tous les bâtiments et équipements publics endommagés.



- **Proposition :**

- Décider le versement **d'une subvention exceptionnelle d'aide de 500€** au nom de l'Association des Maires de Gironde en faveur des communes sinistrées par les orages de juillet 2014.



61/14 Droit à la formation des élus municipaux – Décision - Modification

Rapporteur : Madame le Maire

Objectifs :

- le **positionnement des élus** dans la collectivité : organisation, prise de décision...
- la maîtrise de la **gestion municipale**: la collectivité employeur, les budgets, les marchés publics, la gestion déléguée...
- la compréhension du **rôle de la commune** dans son environnement : l'intercommunalité, la décentralisation...
- les **actions à mettre en œuvre** pour les habitants et le territoire : aménagement et urbanisme, action sociale ...
- les **formations individualisées** permettant une meilleure efficacité



• Proposition :

- Arrêter les **orientations de formation des élus** sur la base non exhaustive des objectifs et modalités ci-dessus rappelés.
- Fixer l'enveloppe maximum des crédits alloués **pour 2014** à 7,5% du montant des indemnités des élus, soit la somme forfaitisée de **8 000 €**.

62/14 Subvention exceptionnelle versée à l'association sportive le Haillan Basket

Rapporteur : Eric FABRE

La section Basket-ball de l'ASH organise, pour une de ces équipes de jeunes, un **voyage d'une semaine aux États-Unis**, avec le double objectif de leur faire découvrir ce pays et leur faire pratiquer le basket avec des jeunes américains.

Proposition :

- Octroyer une **subvention exceptionnelle de 500€** à l'ASH pour ce projet



63/14 Signature d'une convention de prestation de service crèche halte/garderie avec la MSA

Rapporteur : Carole GUERE



Les récentes **modifications par la CAF du calcul de la PSU** (prestation de service unique) en fonction du taux de facturation, de la fourniture des repas et des couches en structure petite enfance amènent la MSA (mutualité sociale agricole) à proposer une **nouvelle convention de prestation de service crèche/ halte garderie**.

- **Proposition :**

- Autoriser Madame le Maire à **signer cette convention** pour les établissements suivants :
 - **Crèche collective « les copains d'abord »**
 - **Multi accueil « la ribambelle »**
 - **Crèche familiale**

64/14 Audit énergétique et diagnostic d'économie d'énergie

– Demande de subvention - Autorisation

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

- Audit énergétique de l'école **maternelle des Tazins**
- Diagnostic **d'optimisation et de mise en conformité** du système de **ventilation** du **Centre Technique Municipal**

- **Proposition :**
 - Solliciter auprès de l'**ADEME** et de tout autre organisme concerné, un **fonds de concours financier** ou autre participation financière au projet.
 - Autoriser Madame le Maire à **constituer et déposer les dossiers** correspondants auprès des financeurs concernés et à signer tout document nécessaire pour l'obtention et l'attribution de subventions.



65/14 Tramway phase 3 – Extension de la ligne A – Convention éclairage public avec la CUB

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

Des travaux d'aménagement de voirie sont réalisés pour accéder au Parc Relais. Dans un souci de **cohérence**, mais aussi pour **coordonner les interventions**, pour **optimiser les investissements** publics et **limiter la gêne** des riverains et des usagers, la Ville du Haillan sollicite la CUB pour qu'elle réalise les **ouvrages d'éclairage public** concomitants (25 points lumineux + génie civil + câblage).

Le coût total de ce projet est estimé à **94 500 € TTC.**

La participation de la CUB sera de 39 375 €, il restera donc à charge de la Ville du Haillan la somme de **55 125 € TTC.**



66/14 Jalles Solidarité – Convention de mise à disposition d'un mini bus

Rapporteur : Jean-Alain BOUYSSOU

Le CCAS assure en partenariat avec « Jalles Solidarité » le **service d'accompagnement aux courses tous les jeudis matins pour les Haillanais de plus de 70 ans**. Ce service se déroule selon deux rotations en mini bus sur une demi-journée. Jalles Solidarité recrute et met à disposition deux personnes qui accompagnent ce service et en assurent le bon fonctionnement en collaboration avec le CCAS.

- **Proposition :**
 - Renouveler la **convention entre la ville et l'Association Jalles Solidarité**, avec la mise à disposition pour un an d'un **mini bus** de 9 places en parfait état de marche.



67/14 SPL Bordeaux Aéroport

Rapporteur : Monique DARDAUD

En complément de ses missions générales, la ville a confié à la Société Publique Locale Bordeaux Aéroport une mission de **requalification du site aujourd'hui occupé par THALES qui doit être délocalisé à MERIGNAC** dans le cadre d'une reconfiguration de l'activité de l'entreprise.

Cette mission est menée en liaison avec la CUB et les instances publiques chargées du développement économique.



- **Proposition :**

- Approuver la convention de prestation de service pour l'année 2014.



68/14 Axe vert en mode doux – Acquisition de la parcelle AW164

Rapporteur : Monique DARDAUD

Dans l'objectif de **connexions en mode doux avec les pôles d'échange du Tramway**, la ville a obtenu la cession de la parcelle AW 171 pour 40 000 €. En complément, l'association Syndicale du lotissement TANAYS/BEAUPRE cède à la ville une parcelle de 140 m² détachée de la parcelle AW 164, pour le même prix.

- **Proposition :**

- Autoriser Madame le Maire à **acquérir partie de la parcelle AW 164** d'une contenance d'environ **140 m²** environ appartenant à l'ASL Tanays et Beaupré sans modification du prix indiqué dans la délibération N°79/13.



69/14 8ème modification du PLU de la CUB

Avis des communes

Rapporteur : Monique DARDAUD

Le site concerné au Haillan se situe à proximité de la mairie, **entre l'avenue Pasteur et la rue de Los Héros**. Il est identifié commun un potentiel foncier majeur et un « site de projet » pour la **requalification et la redynamisation du centre-bourg**. Ce site préfigurera le nouveau cœur de ville du Haillan et devra assurer la cohérence des évolutions déjà engagées sur le centre bourg.

- **Proposition :**

- Émettre un **avis favorable** à la 8ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la CUB.



70/14 Mise en place d'un dispositif d'équipement en matériel informatique à destination des élus

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET



- **Proposition :**

- Décider la **mise à disposition de moyens informatiques aux élus** pour leur permettre d'assurer au mieux les missions qui leur sont confiées.
- Approuver le dispositif de **dotation financière** à destination des élus du Conseil Municipal pour l'acquisition de matériel informatique selon les modalités suivantes :
 - la prise en charge de la Ville du Haillan se limitera à **200 € maximum** par élu sur présentation de l'original de la facture d'achat,
 - la facture présentée par l' élu doit concerner l'acquisition d'une **tablette numérique**, d'un **ordinateur portable** ou d'un **notebook**, et avoir été émise après la prise de fonction des élus, soit après le 29 mars 2014.

71/14 Fixation du coefficient de la taxe communale sur l'électricité

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET



Pour 2015, le coefficient multiplicateur pourrait être actualisé, **suivant la formule réglementaire, à 8,50.**

Toutefois, dans un objectif affiché de **ne pas alourdir la facture énergétique des Haillanais** et notamment des plus modestes et de **ne pas augmenter la fiscalité locale**, la commune propose de **maintenir le coefficient sans appliquer l'actualisation.**

- **Proposition :**

- **Fixer à 8 le coefficient multiplicateur** appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3.



72/14 Groupement de commandes pour les prestations d'insertion sociale et professionnelle

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Afin de **favoriser l'insertion sociale et professionnelle** des habitants de la ville durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, la Ville du Haillan entretient depuis deux ans conjointement avec le CCAS un **partenariat** pour confier des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion régi par l'article L.5132-15 du code du travail.



- **Proposition :**

- Décider de se **regrouper avec le CCAS au sein d'un groupement de commandes** afin de confier à un prestataire des **prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi**.
- Signer avec le CCAS la convention pour la constitution du groupement « **groupement pour les prestations d'insertion sociale et professionnelle** ». La Ville du Haillan assumera le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ainsi constitué.



73/14 Modification du tableau des effectifs (1/2)

Rapporteur : Madeleine O'PRESCO

Création des postes suivants à compter du 1^{er} octobre :

- Adjoint d'animation 2 classe à temps complet : 2 postes
- Assistant socio éducatif à temps complet : 1 poste
- Adjoints techniques 2^{ème} classe à temps complet : 3 postes
- Adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps complet : 2 postes
- Attaché principal à temps complet : 1 poste
- Brigadier chef principal de police municipale à temps complet : 1 poste
- Auxiliaire de puériculture principale 2^{ème} classe à temps complet : 2 postes
- Auxiliaire de puériculture principale 1^{ère} classe à temps complet : 1 poste
- Adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet 22/35 : 1 poste
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet : 1 poste
- Éducateur principal de jeunes enfants à temps complet : 1 poste
- Animateur principal 2^{ème} classe à temps complet : 1 poste
- Adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet : 2 postes
- Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet : 1 poste
- Adjoint administratif 2^{ème} classe (poste non permanent) à temps complet : 1 poste
- Auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe (poste non permanent) à temps complet : 1 poste
- Adjoints techniques 2 classe (postes non permanents) : 5 postes à temps non complet 25/35
- Emploi d'avenir à temps complet (poste non permanent) à temps complet : 1 poste

Ce dernier poste vient compléter la démarche engagée par la collectivité au bénéfice du dispositif « Emploi d'Avenir » et fera l'objet de recettes.

Création du poste suivant à compter du 1^{er} novembre :

- ATSEM Principal 1^{ère} classe à temps complet : 1 poste



73/14 Modification du tableau des effectifs (2/2)

Rapporteur : Madeleine O'PRESCO

Suppression des postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2014 :

- Adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet 19/35 : 2 postes
- Assistant socio éducatif à temps non complet 17.5/35 : 1 poste
- Assistant socio éducatif à temps non complet 12/35 : 1 poste
- Chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe à temps complet : 1 poste
- ATSEM 1^{ère} classe à temps complet : 1 poste

Suppression des postes suivants à compter du 1^{er} novembre 2014 :

- Agent de maîtrise principal : 1 poste
- Adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet : 2 postes
- Attaché à temps complet : 1 poste
- Brigadier de police municipale à temps complet : 1 poste
- Auxiliaire de puériculture principale 2^{ème} classe à temps complet : 1 poste
- Auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe à temps complet : 1 poste
- Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 22/35 : 1 poste
- Adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet : 1 poste
- Éducateur de jeunes enfants à temps complet : 1 poste
- Animateur à temps complet : 1 poste
- Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet: 2 postes
- Adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet : 1 poste
- Adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet : 1 poste

Suppression des postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2014 :

- ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps complet : 1 poste



74/14 Élection des représentants du personnel

Rapporteur : Madeleine O'PRESCO

L'arrêté du 3 juin 2014 fixe la date des prochaines élections des représentants du personnel au 4 décembre 2014.

Proposition :

- Maintenir la règle du **paritarisme au sein du CT**
- Arrêter le nombre de **représentants titulaires du personnel du CT à 4**
- Arrêter le nombre de **représentants titulaires du personnel du CHSCT à 4**
- Décider que le **CT reste commun** aux agents de la ville du Haillan, du CCAS et de l'EPA
- **Ne pas recourir au vote électronique**
- **Transmettre cette délibération aux organisations syndicales représentées au CT**



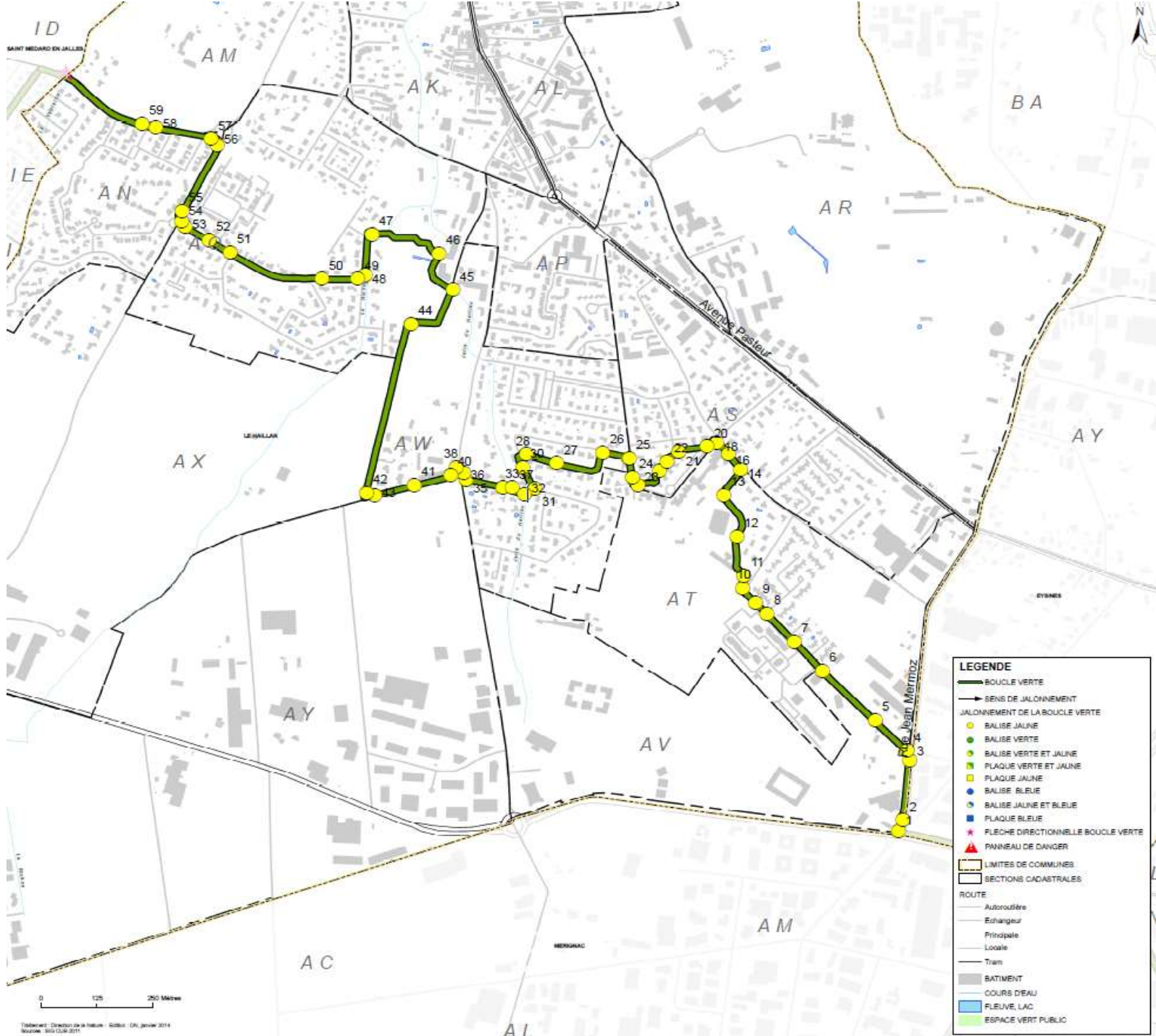
75/14 Intégration de la boucle verte de la CUB au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée pédestre du Conseil Général

Rapporteur : Patrick MERIAN

Sur la **partie sud de la commune**, l'itinéraire emprunte, **depuis le terminus du Tram A avenue de Magudas**, le parc de la Luzerne, le parc du Ruisseau, pour rejoindre ensuite la commune de **Saint-Médard-en-Jalles** par l'avenue de la République.

L'étude du plan de balisage sur ce tronçon, réalisée par le Conseil Général de la Gironde et la CUB en concertation avec la commune, est achevée. La rédaction de la convention de gestion tripartite est également terminée. Il est donc nécessaire de **donner un avis définitif sur le plan de balisage** de la partie sud et d'appliquer les **modalités de gestion et d'entretien de l'itinéraire de randonnée** avec les partenaires.





LEGENDE

- BOUCLE VERTE
- SENS DE JALONNEMENT
- JALONNEMENT DE LA BOUCLE VERTE
 - BALISE JAUNE
 - BALISE VERTE
 - BALISE VERTE ET JAUNE
 - PLAQUE VERTE ET JAUNE
 - PLAQUE JAUNE
 - BALISE BLEUE
 - BALISE JAUNE ET BLEUE
 - PLAQUE BLEUE
 - ★ FLECHE DIRECTIONNELLE BOUCLE VERTE
 - ▲ PANNEAU DE DANGER
- LIMITES DE COMMUNES
- SECTIONS CADASTRALES
- ROUTE
 - Autoroutière
 - Echangeur
 - Principale
 - Locale
 - Train
- BATIMENT
- COURS D'EAU
- FLEUVE, LAC
- ESPACE VERT PUBLIC

0 125 250 Mètres

76/14 Nomination des élus référents par quartiers pour la commune – Désignation - Adoption



Rapporteur : Patrick MERIAN

- **Objectifs** : garantir la **proximité** avec les Haillanais, améliorer la **qualité** de la décision publique, favoriser la **lisibilité** de l'action municipale, encourager la **réalisation** des projets de la ville et leur **appropriation** par les habitants, **améliorer** les services rendus aux citoyens.
- **Principales missions** :
 - **Écouter** et prendre en compte les attentes, les suggestions et les remarques des citoyens et les **transmettre** au Maire et à la Mairie,
 - Assurer une **présence** de proximité dans les quartiers et évaluer les attentes des citoyens,
 - **Informer** collectivement ou individuellement les habitants sur les mesures prises par la municipalité dans leur quartier et être les relais des politiques publiques à l'échelle de leur quartier,
 - **Remettre** aux habitants les documents et outils de communication de la municipalité,
 - **Représenter** le Maire, si besoin, dans les manifestations de quartier.
- Par ailleurs, il est à noter que les **animateurs des CRIQ (Comités de Réflexion et d'Initiatives par Quartier)** dont les périmètres sont délimités selon le même schéma, seront désignés parmi les élus référents volontaires du quartier concerné.



Carte des CRIQ
et des élus référents
par quartier
- Le Haillan -

Nord-Ouest

-  Thierry Brunel
-  Jean-Claude Conte
-  Eric Fabre
-  Philippe Rouzé
-  Erika Vasquez

Nord-Est

-  Jean-Alain Bouyssou
-  Laurent Dupuy Barthère
-  Patrick Mérian
-  Madeleine O'Presco

Sud-Ouest

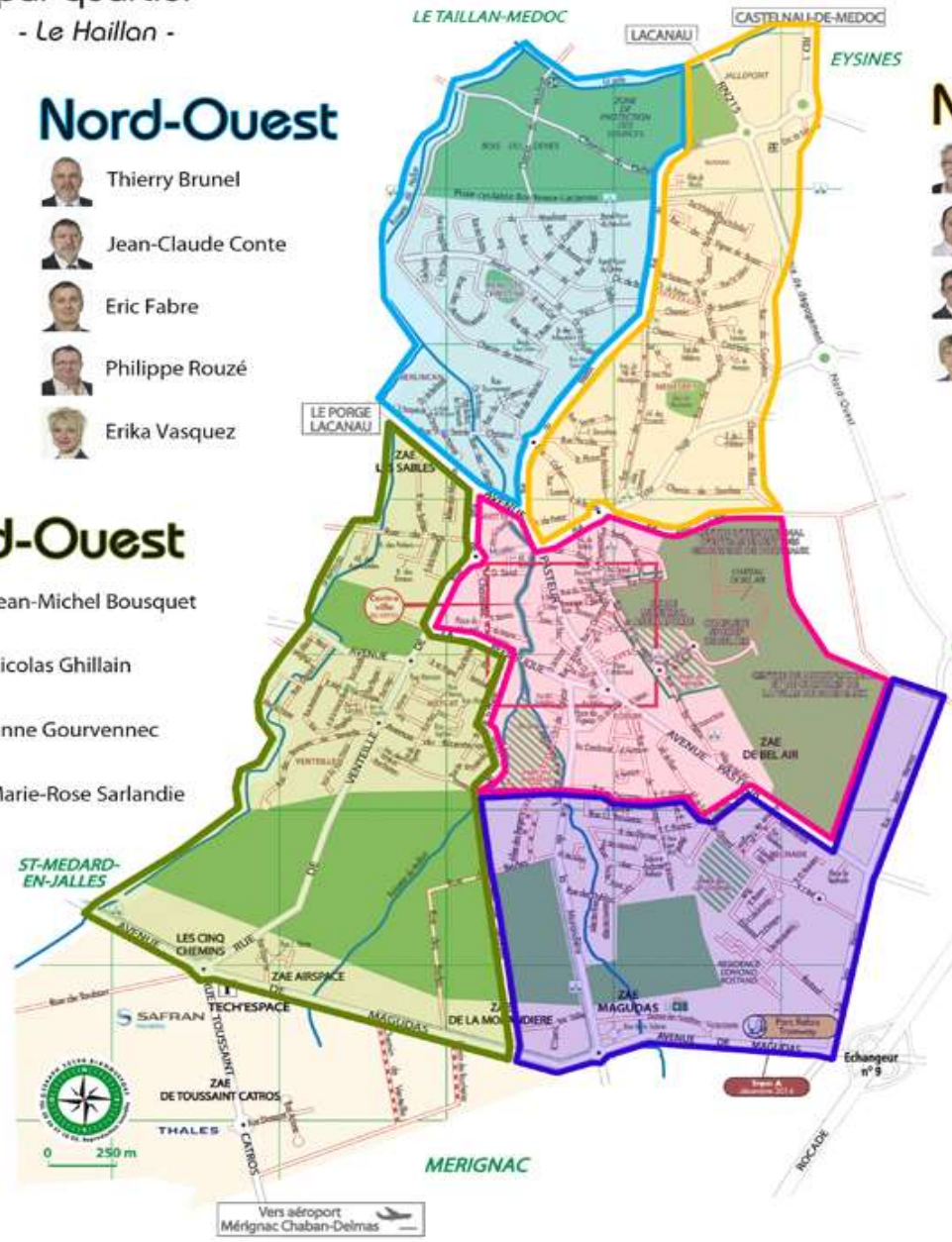
-  Jean-Michel Bousquet
-  Nicolas Ghillain
-  Anne Gourvenec
-  Marie-Rose Sarlandie

Centre

-  Monique Dardaud
-  Carole Guère
-  Ludovic Guitton
-  Nicole Savignac

Sud-Est

-  Daniel Duclos
-  Hélène Prokofieff
-  Ulviye Sen
-  Corinne Lanchas Vinclair



Vers aéroport
Mérignac Chaban-Delmas